



BUDGET PRIMITIF 2026 - RAPPORT EXPLICATIF

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal du 23 février 2026, il vous est désormais demandé de vous prononcer sur le projet de budget primitif 2026 de la Ville.



1. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET DE SES GRANDS EQUILIBRES

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

Dans un contexte économique et géopolitique international marqué par des incertitudes toujours plus importantes, et alors que la situation des finances publiques nationales demeure contrainte, le rôle de proximité assuré par les communes apparaît plus que jamais indispensable.

Depuis de nombreuses années, en responsabilité, la Ville de Talence tient ce rôle. **Elle conduit une politique volontariste en faveur des publics les plus fragiles, tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement destiné à l'aménagement du territoire, à la qualité du cadre de vie et à l'amélioration de ses équipements et infrastructures.**

Pour 2026, la Ville de Talence réaffirme donc ses engagements, en maintenant inchangés ses taux d'imposition, pour la onzième année consécutive, et en poursuivant la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement.

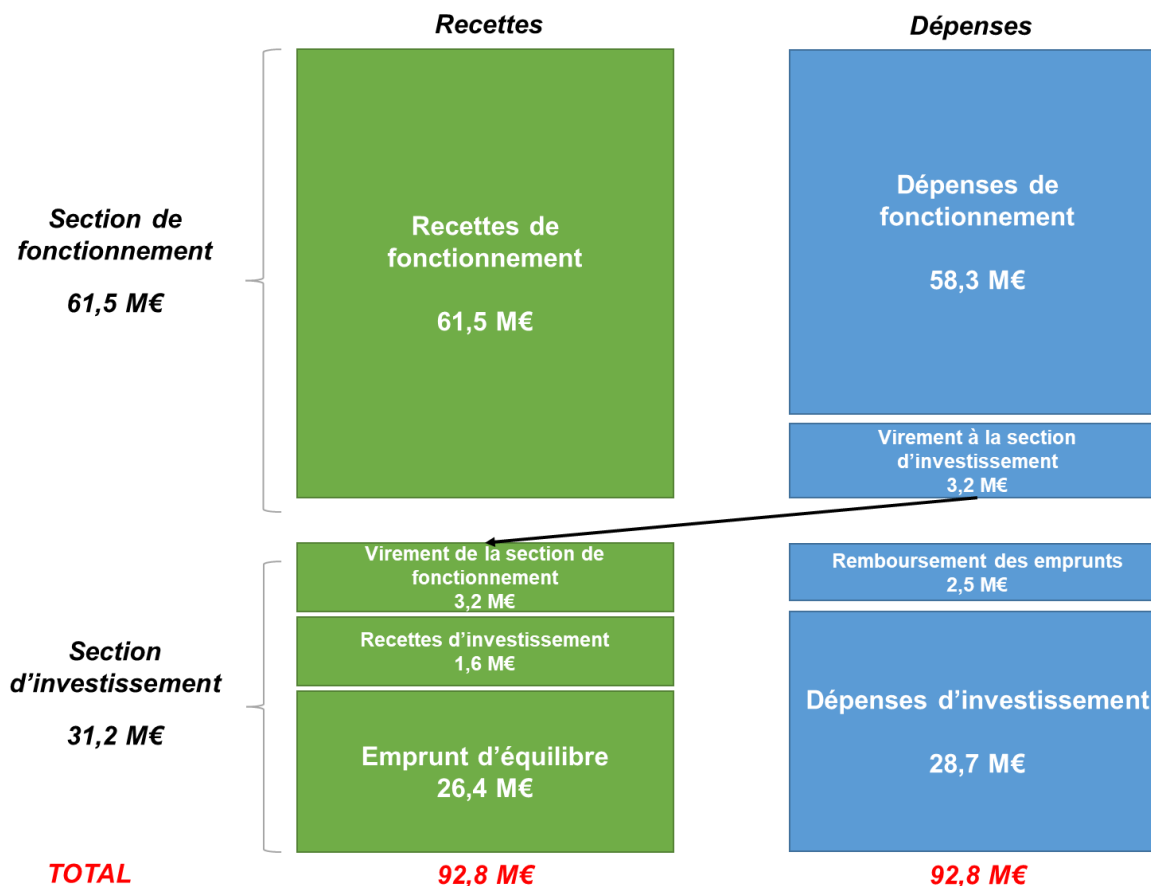
Au budget primitif 2026, la progression des recettes de fonctionnement ralentit à nouveau, restant toutefois légèrement supérieure à celle des dépenses. Ces évolutions traduisent la volonté de la Ville de continuer à maîtriser les équilibres de sa section de fonctionnement. Dans ce cadre, et **tout en garantissant des services publics de qualité, régulièrement renforcés, ainsi qu'en préservant le pouvoir d'achat des ménages, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement progresse de 5 % en 2026.**

Pour l'élaboration du budget primitif 2026, la Ville retient ainsi les grandes orientations suivantes :

- **Maintenir inchangés les taux d'imposition pour la onzième année consécutive ;**
- **Renforcer son soutien financier aux secteurs associatifs et au centre communal d'action sociale ;**
- **Poursuivre les efforts de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin de préserver un niveau d'épargne suffisant ;**
- **Mettre en œuvre son programme d'investissement, tout en restant attentive aux coûts, au calendrier et, le cas échéant, en adaptant certains projets au regard des contraintes financières.**

Ces éléments permettent à la Ville de poursuivre son programme d'investissement sans recourir de manière excessive à l'emprunt. L'exercice 2026 sera notamment marqué par **la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1), ainsi que par le lancement des travaux de trois opérations structurantes : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.**

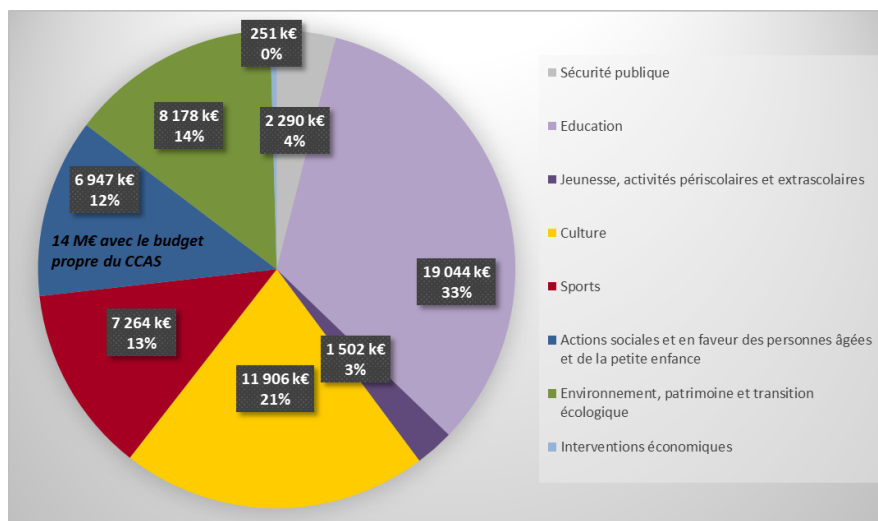
Le vote du budget primitif 2026 intervenant avant l'adoption du compte financier unique 2025, les résultats et restes à réaliser constatés seront repris ultérieurement (dans le cadre d'un budget supplémentaire). **Le total des crédits ouverts (n'intégrant donc pas les restes à réaliser) est de 92,8 M€ pour l'année 2026 (contre 88,5 M€ en 2025).**



Entre les budgets primitifs 2025 et 2026, les crédits ouverts sont en effet en augmentation (+4,8 %). Tandis que ceux de la section de fonctionnement évoluent plutôt modérément (+1,3 %, soit un rythme proche de celui de l'inflation estimée), **les crédits inscrits à la section d'investissement sont en hausse (+12,7 %), en lien avec la réalisation de grands projets comme le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.**

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
FONCTIONNEMENT	60 738 k€	61 510 k€	1,3%
INVESTISSEMENT	27 726 k€	31 243 k€	12,7%
TOTAL	88 464 k€	92 753 k€	4,8%

En matière de répartition des crédits (hors administration générale), **l'action en faveur des plus jeunes demeure, en 2026, la priorité majeure de la Ville de Talence.** Le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation des équipements scolaires mobilisent ainsi un volume de crédits **particulièrement significatif, de l'ordre de 19 M€ et de plus de 20 M€ si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires** (fonctionnement et investissement compris).



Malgré une légère diminution des effectifs scolaires liée aux évolutions démographiques, la population d'enfants accueillis dans les établissements talençais reste soutenue, avec des effectifs estimés à près de 2 500 élèves pour la prochaine rentrée scolaire. Le territoire compte 8 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et 2 écoles primaires, mobilisant près de 250 agents au service des enfants et de leurs familles. Dans la continuité du renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la collectivité poursuit ses efforts afin de garantir la complémentarité et la cohérence des différents temps d'accueil de l'enfant, tout en veillant à la qualité des activités proposées.

L'inclusion et l'égalité d'accès aux services publics demeurent également au cœur des priorités municipales, à travers le maintien d'une tarification adaptée aux ressources des familles et le renforcement de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins croissants des familles, la Ville a poursuivi le développement de son offre d'accueil, avec l'ouverture de centres de loisirs supplémentaires et une forte fréquentation des accueils périscolaires. L'offre en direction des jeunes est complétée par les dispositifs dédiés aux adolescents et jeunes adultes, en lien avec les structures d'animation du territoire.

En matière d'investissement, l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des opérations engagées, avec notamment le début des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus et de la nouvelle cuisine centrale. Celle-ci constitue un équipement structurant, permettant de produire quotidiennement près de 2 800 repas dans une logique de qualité alimentaire renforcée et de montée en puissance des produits issus de l'agriculture biologique.

Avec d'importants projets dont les travaux vont très prochainement démarrer, la culture constitue le deuxième poste de dépenses pour 2026 (11,9 M€). Après une phase d'investissement importante en matière d'équipements sportifs, les projets engagés portent désormais plus fortement sur le développement de l'offre culturelle. À ce titre, l'année 2026 sera notamment marquée par le début des travaux de réhabilitation du Château des Arts, ainsi que par l'avancement des projets de salle de diffusion et de planétarium. Bien évidemment, pendant ce temps, le fonctionnement des équipements existants comme le Forum, les médiathèques ou l'école municipale de musique et de danse continuera d'être assuré.

Troisième poste de dépenses de la collectivité, les crédits consacrés à la préservation de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à l'entretien du patrimoine et à la transition écologique demeurent à un niveau élevé en 2026 (8,2 M€).

Dans la continuité des exercices précédents, la Ville poursuit la mise en œuvre de ses grands projets d'aménagement, notamment autour du site du Grand Peixotto-Margaut, ainsi que les opérations de végétalisation et de requalification des espaces publics. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique et d'amélioration durable du cadre de vie des habitants.

Au-delà des investissements, cet engagement repose également sur la mobilisation quotidienne de plus de 100 agents, intervenant au sein du centre technique municipal et des services techniques, pour assurer l'entretien du patrimoine communal, la gestion des espaces verts, la modernisation des équipements et la mise en œuvre des actions de sobriété énergétique.

Enfin, dans un contexte marqué par des fragilités sociales persistantes, la solidarité demeure un pilier essentiel de l'action municipale. La Ville de Talence poursuit son engagement en faveur des publics les plus vulnérables, en lien étroit avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Les moyens consacrés à l'action sociale sont maintenus à un niveau élevé, traduisant la volonté de la collectivité d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants et de renforcer les dispositifs d'accompagnement. L'évolution des subventions allouées au CCAS au cours des dernières années illustre cet engagement constant en faveur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention totale	3 850 000 €	4 050 000 €	4 700 000 €	4 100 000 €	4 100 000 €	4 180 000 €
<i>dont CAF (par le biais du CEJ)</i>	630 000 €	630 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>dont participation nette de la Ville</i>	3 220 000 €	3 420 000 €	4 700 000 €	4 100 000 €	4 100 000 €	4 180 000 €

La Ville avait voté en 2023 une subvention exceptionnelle de 450 000 € face aux difficultés de trésorerie du CCAS.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : UNE GESTION RIGOUREUSE, SE TRADUISANT PAR UNE CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

Dans un contexte encore marqué par de fortes incertitudes, **la Ville de Talence fait le choix, pour la onzième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Par ailleurs, **tout en renforçant son soutien financier au secteur associatif et au CCAS, ainsi que le niveau de service rendu, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste très largement maîtrisée, permettant la progression de 5 % du niveau de l'épargne.**

Au budget primitif 2026, l'évolution des recettes de fonctionnement ralentit à nouveau, mais reste toutefois encore supérieure à celle des dépenses. Le virement à la section d'investissement est ainsi en augmentation (+5 %), pour se consolider à plus de 3 M€.

2.1 Des dépenses de fonctionnement dont la croissance ralentit encore en 2026

En raison notamment d'une forte inflation, mais aussi de la réouverture du stade nautique, aux budgets primitifs 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressaient de manière importante, respectivement de 10,3 % et 4,6 %. En 2025, entre la décélération de l'inflation, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la gestion rigoureuse demandée aux services, la progression des dépenses réelles de fonctionnement ralentissait nettement (+1,6 % entre les BP 2024 et 2025).

Au projet de budget primitif 2026, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement ralentit de nouveau (+1,1 %), résultat de :

- **La nouvelle baisse des charges à caractère général (-0,8 %), sous l'effet de la réduction des consommations énergétiques ;**
- **L'augmentation beaucoup plus mesurée que les années précédentes des charges de personnel (+0,9 %) ;**
- La quasi-stabilité des autres dépenses de la section de fonctionnement (en dehors du chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions).

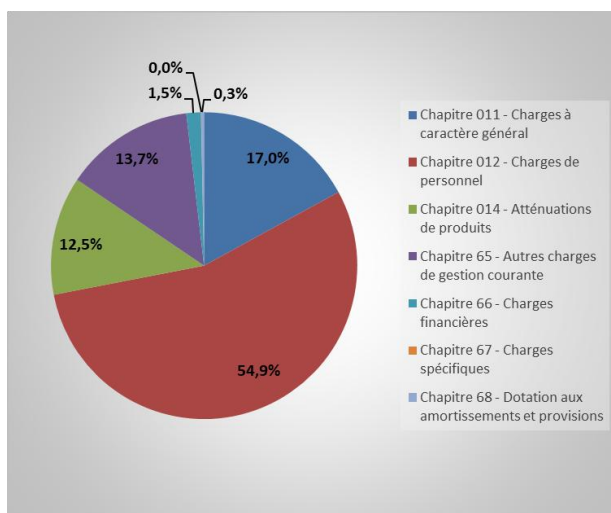
Ainsi, au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2026 à 58 297 k€ (contre 57 678 k€ au BP 2025) :

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Dépenses de fonctionnement	60 738 k€	61 510 k€	1,3%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 019 k€	9 935 k€	-0,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	31 711 k€	32 012 k€	0,9%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 251 k€	7 290 k€	0,5%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 905 k€	7 976 k€	0,9%
Chapitre 66 - Charges financières	706 k€	891 k€	26,3%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 k€	11 k€	-27,0%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	72 k€	183 k€	155,1%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	827 k€	1 264 k€	52,8%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 233 k€	1 950 k€	-12,7%
soit dépenses réelles de fonctionnement	57 678 k€	58 297 k€	1,1%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	3 060 k€	3 213 k€	5,0%

Sur l'exercice 2026, il est projeté que **les recettes de fonctionnement progressent dans des proportions légèrement plus importantes (+1,3 %)**, pour atteindre (y compris opérations d'ordre) 61 510 k€. La Ville de Talence dégage ainsi au BP 2026 **un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 3 213 k€, soit un montant en hausse de 5,0 % par rapport à celui de l'année précédente**. Ce virement se décompose entre :

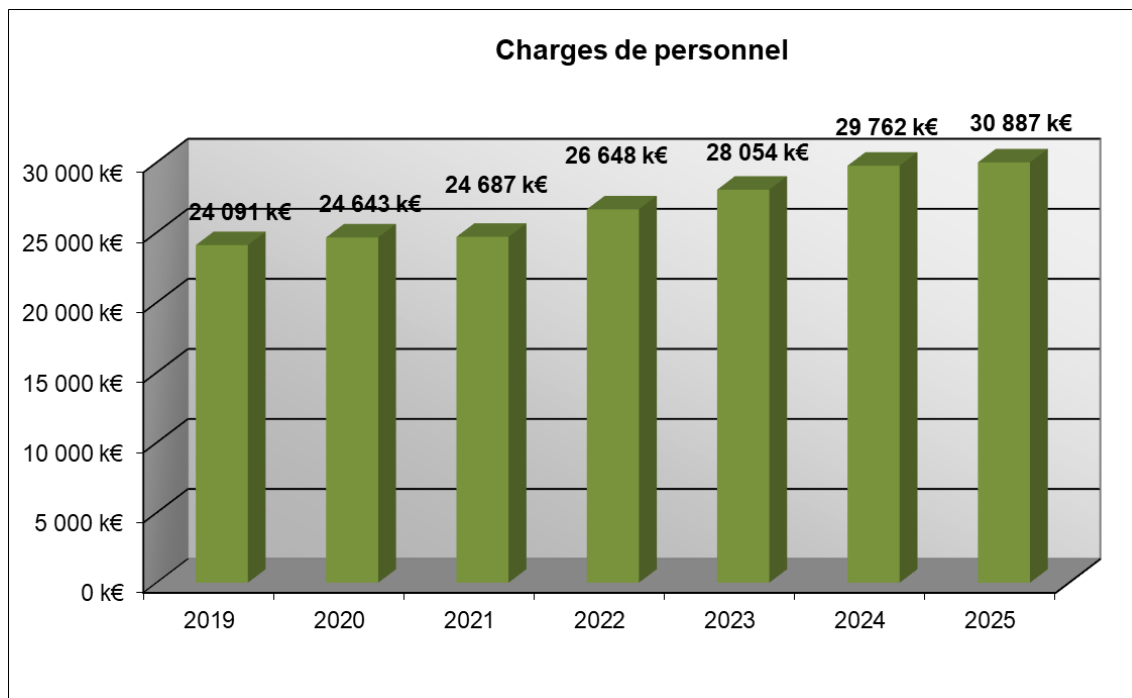
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 1 264 k€
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) : 1 950 k€

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au sein des différents chapitres reste très comparable à celle des années précédentes. Les charges de personnel continuent d'en représenter plus de la moitié. Viennent ensuite les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS) et les atténuations de produits (versements à Bordeaux Métropole, notamment dans le cadre de la mutualisation du service informatique).



Chapitre 012 – Charges de personnel

Entre 2019 et 2025¹, les charges de personnel ont augmenté en moyenne de 4,2% par an, selon deux périodes notables.



Jusqu'en 2021, la Ville a réussi à contenir l'évolution de sa masse salariale (+1,2 % en moyenne par an). Il est important de souligner que, malgré cette faible hausse, la Ville a pris des décisions stratégiques en termes d'organisation et de service rendu à la population ayant un impact sur la masse salariale, telles que :

- La reprise en régie de certaines activités (comme les centres de loisirs),
- La création de nouveaux services de proximité, tels qu'Allo Talence et la médiation.

Cette maîtrise s'explique donc essentiellement par une stabilité réglementaire nationale limitant les impacts budgétaires et la période COVID mettant entre parenthèses évolutions et actions.

Entre 2022 à 2025, l'augmentation des charges de personnel est plus significative et s'explique à la fois :

- Par la reprise d'une activité normale et le déploiement des actions du mandat ;
- Par des mesures nationales (hausse du point d'indice, des cotisations...) ;
- Par des dispositifs propres à la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des agents.

L'année 2022 (+7,9 %) a été marquée par l'instauration du nouveau régime indemnitaire plus favorable, par la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et par la revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C.

¹ Dépenses réalisées et non prévisionnelles

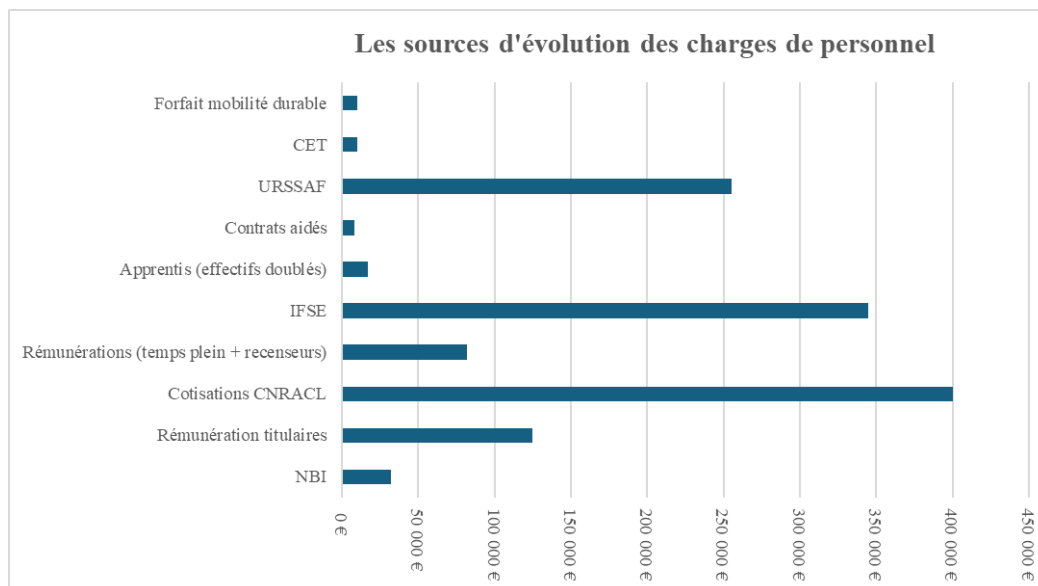
Sur l'année 2023 (+5,3 %), ont dû être absorbées par la collectivité une nouvelle revalorisation du SMIC et des grilles salariales des catégories B et C, ainsi que la hausse de 1,5 % du point d'indice à partir du 1^{er} juillet. La collectivité a aussi renforcé certains de ses effectifs dans des secteurs jugés comme prioritaires (sécurité, encadrement des enfants...) ou au sein d'équipements rénovés (notamment le stade nautique Henri Deschamps).

Dans la continuité de ces deux années, bien que les effectifs soient restés globalement stables, les charges du personnel ont augmenté de 6,1 % en 2024 (soit +1,7 M€), pour atteindre 29,8 M€. Cette augmentation est liée aux revalorisations salariales nationales, ainsi qu'à l'action de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat de ses agents :

- Mise en œuvre des mesures salariales sur une année complète, comprenant la revalorisation du point d'indice (0,35 M€), la refonte des grilles indiciaires (0,1 M€) et l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (0,35 M€) ;
- Versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (0,17 M€) ainsi que l'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à tous les contractuels de droit public à compter du mois de décembre (0,03 M€) ;
- Financement des heures supplémentaires liées aux élections législatives imprévues (0,08 M€).

En 2025, même si la croissance des charges de personnel tend à ralentir, elle reste tout de même relativement importante (+3,8 %). Au compte financier unique 2025, elles s'élèveront à 30,9 M€ (+1,1 M€).

L'essentiel de cette augmentation est lié à la hausse des cotisations URSSAF (+0,25 M€) et CNRACL (+0,4 M€).



Par ailleurs, par l'intermédiaire de diverses modalités de rémunération, la Ville de Talence a mis en œuvre en 2025 différentes actions en faveur du pouvoir d'achat des agents :

- Dispositif Titres-restaurant (275 agents ayant adhéré au dispositif) : 0,03 M€ ;
- Participation à la Prévoyance (200 agents) : 0,05 M€ ;
- Application de l'IFSE à tous les contractuels de droit public (225 agents) : 0,34 M€

Enfin, les effectifs ont été en légère augmentation, en lien notamment avec la décision prise d'ouvrir à l'année le bassin olympique du stade nautique Henri Deschamps. En 2024, son fonctionnement en année pleine avait généré une charge supplémentaire de l'ordre de 0,3 M€. En 2025, le surcoût est de l'ordre de 25 k€.

Au budget primitif 2026, dans un contexte financier moins inflationniste, la croissance des charges de personnel ralentit à nouveau (+0,9 %, soit +300 k€). Elles s'élèvent à 32 012 k€ (contre 31 711 k€ au BP 2025).

L'évolution de la masse salariale de la collectivité est de nouveau impactée par des mesures nationales, mais aussi par les choix de la municipalité visant à renforcer le pouvoir d'achat de ses agents et à mieux les protéger :

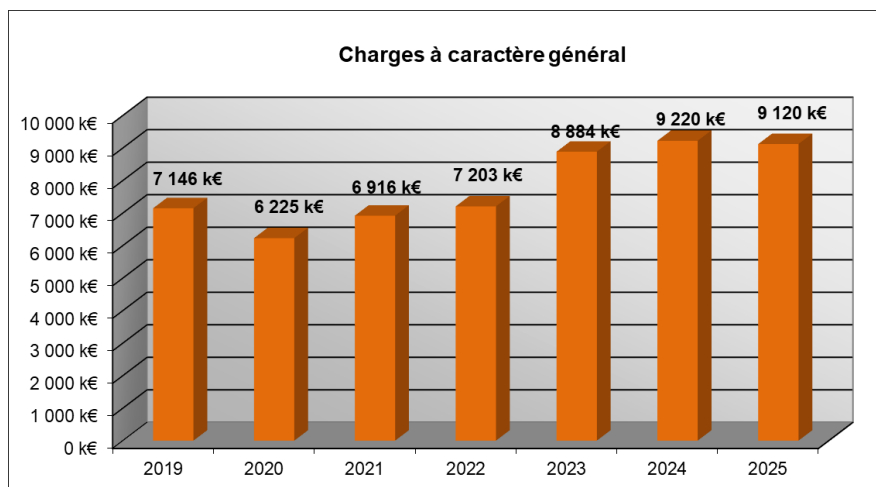
- Augmentation des charges patronales CNRACL, dont le taux passe de 34,65 % à 37,65 %, représentant un surcoût estimé à 0,4 M€ ;
- Participation de l'employeur à la prévoyance, à hauteur de 0,08 M€ ;
- Participation pour les titres-restaurant, pour un montant de 0,12 M€ ;
- Revalorisation du SMIC de 1,18 % pour un coût estimé à 0,045 M€ ;
- Mise en place de la cotisation VMRR (Versement Mobilité Régional et Rural) de 0,15 % pour un coût estimé à 0,03 M€.

Par ailleurs, comme chaque année, les charges de personnel évoluent sous l'effet du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la progression des carrières individuelles. Au-delà des mesures de portée collective, les évolutions individuelles de parcours (telles que les avancements d'échelon, les promotions internes, les avancements consécutifs à la réussite à des concours ou examens professionnels) ont un impact sur la masse salariale. Elles constituent toutefois des leviers essentiels au déploiement d'une politique de ressources humaines dynamique et attractive.

Dans le contexte budgétaire national actuel et à venir, la collectivité va s'attacher en 2026 à contraindre ses dépenses en particulier en poursuivant ses efforts de maîtrise de son effectif total. Chaque départ volontaire ou à la retraite sera par ailleurs l'occasion d'interroger l'organisation interne et la nécessité d'un remplacement.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Après une forte hausse en 2023 (+23,3 %), dont la moitié était imputable à l'augmentation significative de la facture énergétique, la croissance des charges à caractère général était en net recul sur l'exercice 2024 (+3,7 %). **En 2025, elles sont en diminution de 1,1 % et s'élèveront au compte financier unique à 9,1 M€ (contre 9,2 M€ au CA 2024).**



Cette question de l'évolution des dépenses liées aux fluides et au chauffage occupe une place prépondérante sur les dernières années dans la variation à la hausse ou à la baisse des charges à caractère général. **Sur l'année 2025, les charges à caractère général passent de 9,2 M€ à 9,1 M€, soit une diminution de 1,1 % qui s'explique par :**

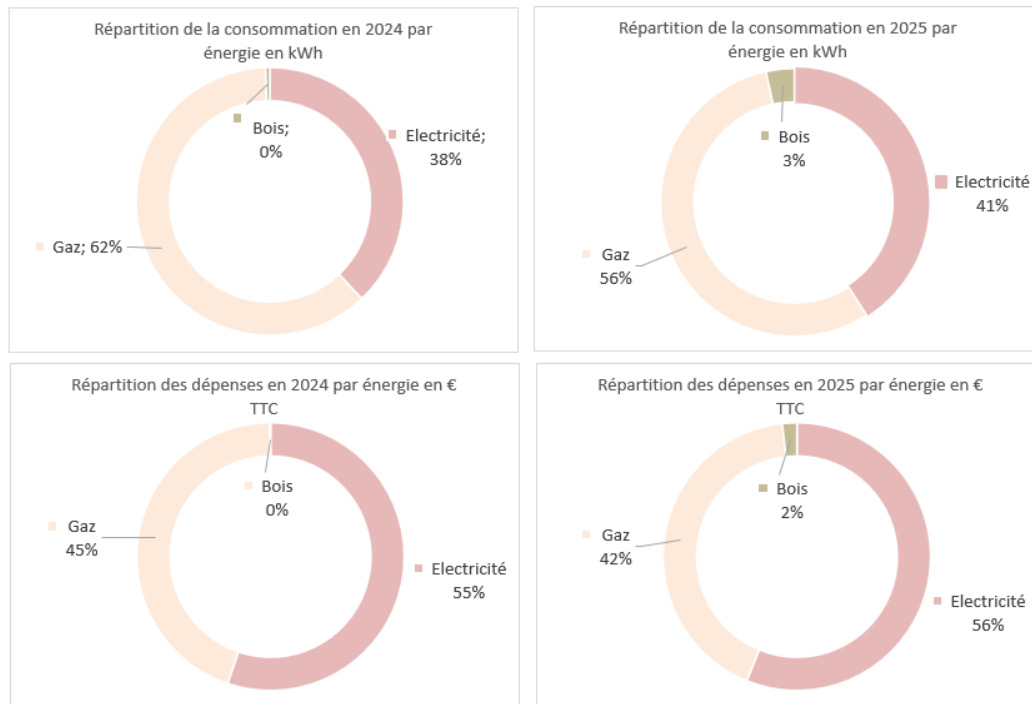
- La réduction de plus de 10 % de la facture énergétique (-12,9 %) ;
- La reprise au sein du budget principal des dépenses liées à la régie des transports (90 k€) ;
- L'augmentation des autres charges à caractère général (+2,3 %).

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evo. 19/25	Evo. 24/25
Fluides et chauffage	1 769	1 455	1 784	1 602	2 568	2 658	2 315	4,6%	-12,9%
Carburants	137	112	123	164	209	186	185	5,2%	-0,7%
Alimentation	921	651	863	935	1 093	1 022	1 080	2,7%	5,7%
Autres achats	755	798	957	889	1 020	1 099	1 121	6,8%	2,0%
Entretien, réparation et maintenance	1 686	1 854	1 585	1 591	1 942	2 081	2 091	3,7%	0,5%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	214	68	110	216	162	156	252	2,8%	60,9%
Achats de prestations de services	396	284	359	661	570	736	675	9,3%	-8,3%
Assurances	120	128	319	149	162	175	301	16,5%	71,5%
Affranchissement et télécommunications	231	131	113	124	100	108	108	-11,9%	-0,1%
Impôts et taxes	243	200	253	253	306	290	199	-3,3%	-31,5%
Formation et déplacement personnel	76	97	86	86	125	77	145	11,3%	87,5%
Insertions, catalogues et imprimés	202	170	175	236	216	269	275	5,3%	2,4%
Transport	127	81	73	127	127	165	161	4,0%	-2,6%
Réceptions	46	22	11	8	24	26	28	-8,1%	4,8%
Autres charges générales	223	176	106	163	259	171	186	-3,0%	8,8%
Total des charges à caractère général	7 146	6 225	6 916	7 203	8 884	9 220	9 120	4,1%	-1,1%
Total des charges à caractère général (hors fluides)	5 376	4 771	5 132	5 601	6 316	6 562	6 805	4,0%	3,7%
Total des charges à caractère général (hors fluides et régie des transports)	5 376	4 771	5 132	5 601	6 316	6 562	6 714	3,8%	2,3%

En 2025, on note une baisse du prix du kWh électrique de 15 % environ pour les bâtiments, mais une hausse de 45 % pour l'éclairage public (soit un surcoût de 30 k€ à consommation égale). Le kWh du gaz est en baisse quant à lui de 7 % par rapport à 2024.

Globalement, les consommations d'énergie ont été en recul d'environ 2 % en 2025, avec des variations très disparates selon les sources d'énergie :

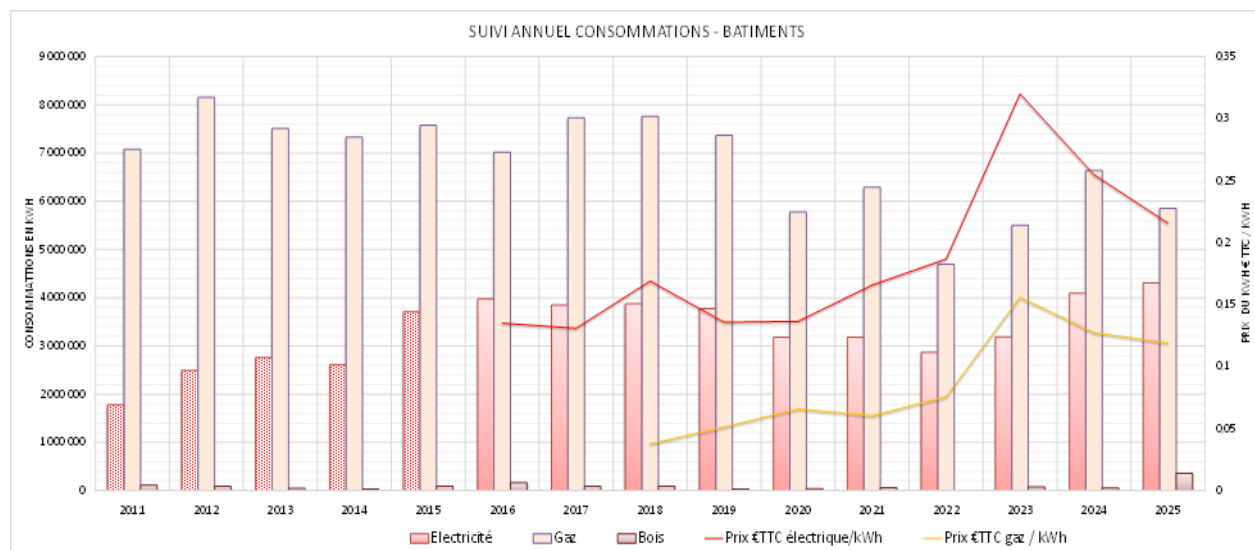
- Baisse de 6 % du gaz ;
- Hausse de 5 % de l'électricité ;
- Forte augmentation du bois.



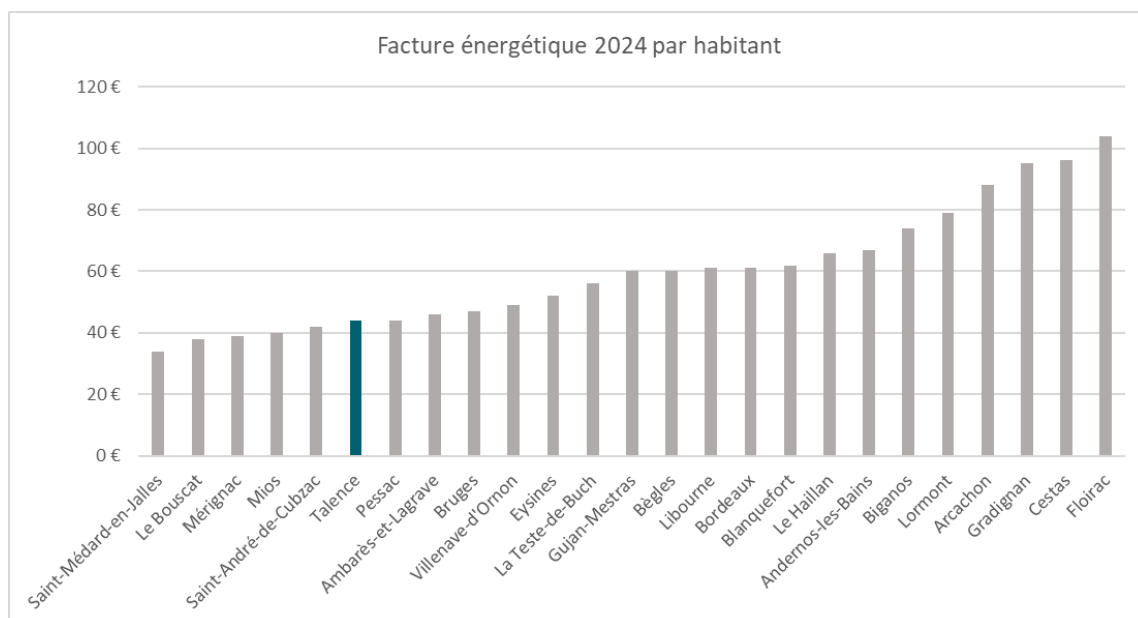
Sur les derniers mois, **la Ville a en effet opéré différents travaux sur ses installations, afin d'optimiser ses consommations** et ayant notamment pour conséquence des transferts de « charge » entre les différentes sources d'énergie :

- Divers travaux d'amélioration technique et de régulation sur les chaufferies ;
- Remplacement du gaz par l'électricité au centre technique municipal (générant une économie de 95 k€) ;
- Mise en place d'une solution hybride au sein du groupe scolaire Joliot Curie (économie estimée à 8 k€ sur la période novembre-décembre 2025) ;
- Mise en service, en novembre, de la chaufferie biomasse du stade nautique, permettant l'ouverture sur la période hivernale du bassin olympique, tout en limitant les coûts d'exploitation (+5 k€ toutes énergies confondues) ;
- Travaux d'amélioration technique au Dôme, générant une économie de 39 k€ des consommations d'électricité ;
- Réouverture de la partie élémentaire du groupe scolaire Ravel après les travaux de réhabilitation réalisés par Bordeaux Métropole (+10 k€ sur l'électricité).

Sous l'effet conjugué d'une évolution globalement favorable des prix, de la maîtrise des consommations et des choix opérés en matière de sources d'énergie, la facture de la Ville de Talence a diminué de 12,9 % entre 2024 et 2025.



La Ville de Talence fait d'ailleurs partie des « bons élèves », puisque parmi les 25 communes les plus peuplées de Gironde, elle se classe 6^{ème} commune la moins dépensière (données 2024 par habitant).



Au budget primitif 2026, suivant la même tendance qu'entre 2024 et 2025, sont inscrits 9 935 k€ au chapitre des charges à caractère général, un montant en légère diminution (-0,8 %).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 019 k€	9 935 k€	-0,8%
Fluides et chauffage	2 130 k€	2 060 k€	-3,3%
Carburants	213 k€	212 k€	-0,5%
Alimentation	1 031 k€	1 034 k€	0,4%
Autres achats	1 172 k€	1 151 k€	-1,8%
Entretien, réparation et maintenance	2 663 k€	2 626 k€	-1,4%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	137 k€	136 k€	-0,9%
Achats de prestations de services	785 k€	848 k€	8,0%
Assurances	256 k€	441 k€	72,1%
Affranchissement et télécommunications	99 k€	100 k€	1,2%
Impôts et taxes	147 k€	116 k€	-21,1%
Formation et déplacement personnel	97 k€	148 k€	52,2%
Insertions, catalogues et imprimés	244 k€	244 k€	0,0%
Transport	156 k€	157 k€	0,6%
Conseils communaux	120 k€	120 k€	0,0%
Autres charges générales	769 k€	542 k€	-29,5%

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les prix du gaz sont en baisse (de 3 à 12 % suivant les segments tarifaires), ainsi que ceux de l'électricité (de l'ordre de 10 % - sauf pour l'éclairage public +25 %). Entre ces évolutions tarifaires et l'optimisation des consommations (en lien notamment avec l'installation de la nouvelle chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps), il est anticipé une réduction de la facture liée au chauffage urbain (-0,2 M€) et d'électricité (-0,05 M€). A l'inverse, pour justement alimenter la chaufferie biomasse, l'achat de combustibles augmente de 0,1 M€.

Au total, les crédits inscrits pour couvrir la facture énergétique sont en recul de 3,3 % entre 2025 et 2026.

Il est aussi inscrit des crédits (0,15 M€) pour le paiement des assurances dommages-ouvrage des trois grands projets dont les travaux vont prochainement démarrer : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Dans l'ensemble, les autres dépenses enregistrées au sein de ce chapitre seront globalement stables. Ce sera le cas par exemple des deux enveloppes dédiées au Conseil municipal des enfants (16 k€) et aux Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Au budget primitif 2026, **les crédits inscrits à ce chapitre (7 976 k€) sont en légère progression (+0,9 %).**

Les subventions allouées au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS (4 180 k€) ainsi qu'aux associations (2 475 k€) concentrent l'essentiel des crédits. **Ces structures jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des habitants et l'animation de la vie locale, en faisant des partenaires privilégiés de l'action municipale.**

C'est pourquoi la Ville de Talence souhaite renforcer à nouveau son soutien financier à ces acteurs, par un montant global de 6 655 k€.

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 905 k€	7 976 k€	0,9%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	4 100 k€	4 180 k€	2,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	530 k€	510 k€	-3,8%
Contribution aux écoles privées	483 k€	500 k€	3,4%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	145 k€	145 k€	0,0%
Autres charges de gestion courante	172 k€	166 k€	-3,1%

La subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) augmente de 2,0 % entre 2025 et 2026 afin de permettre la reprise en gestion directe du centre social, jusque-là assurée par la Fondation Bagatelle.

Les subventions accordées aux associations seront maintenues à un niveau élevé, à hauteur de 2 475 k€. La Ville fait ainsi le choix de continuer à accompagner les structures associatives au plus près de leurs besoins, en tenant compte, au cas par cas, des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Les autres dépenses relevant de ce chapitre restent moins importantes et sont globalement stables. Il convient néanmoins de mentionner la progression de la contribution aux écoles privées (dépense obligatoire), résultant de l'évolution du nombre d'élèves talençais.

Les participations de la Ville au PLIE et à la Mission locale restent au même niveau qu'en 2025.

Il est enfin provisionné 166 k€ pour diverses autres charges exceptionnelles (remboursements d'usagers, subventions exceptionnelles...).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre de dépenses retrace une partie des relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole. Les crédits inscrits au budget primitif 2026 sont en légère progression (+0,5 %), pour atteindre 7 290 k€.

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 251 k€	7 290 k€	0,5%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 901 k€	6 940 k€	0,6%
FPIC	350 k€	350 k€	0,0%

Le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de Bordeaux Métropole a été approuvé en fin d'année dernière et prévoit une revalorisation de 0,6 % de l'attribution de compensation de fonctionnement versée par la Ville de Talence. Comme chaque année, cette évolution résulte de l'actualisation des niveaux de service liés à la mutualisation du service informatique, en lien notamment avec l'augmentation du parc de matériel et le développement des logiciels métiers.

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera a priori stable (350 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

En lien avec les derniers emprunts souscrits, les frais financiers sont en hausse en 2026, de 706 k€ à 891 k€.

Chapitre 67 – Charges spécifiques

Avec le changement de nomenclature comptable (passage en M57 au 1^{er} janvier 2024), la plupart des crédits qui étaient imputés au chapitre 67 le sont désormais au chapitre 65. Il ne reste plus que les annulations de titres :

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 k€	11 k€	-27,0%
Titres annulés	15 k€	11 k€	-27,0%

Chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciations

Au sein de ce chapitre, sont inscrits des crédits permettant de faire face à différents risques, notamment d'ordre contentieux, mais pas uniquement. Dans son dernier rapport, la Chambre Régionale des Comptes a formulé une recommandation consistant à constituer une provision pour le paiement de jours épargnés sur le CET (compte épargne temps). Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2026 un montant total de 183 k€.

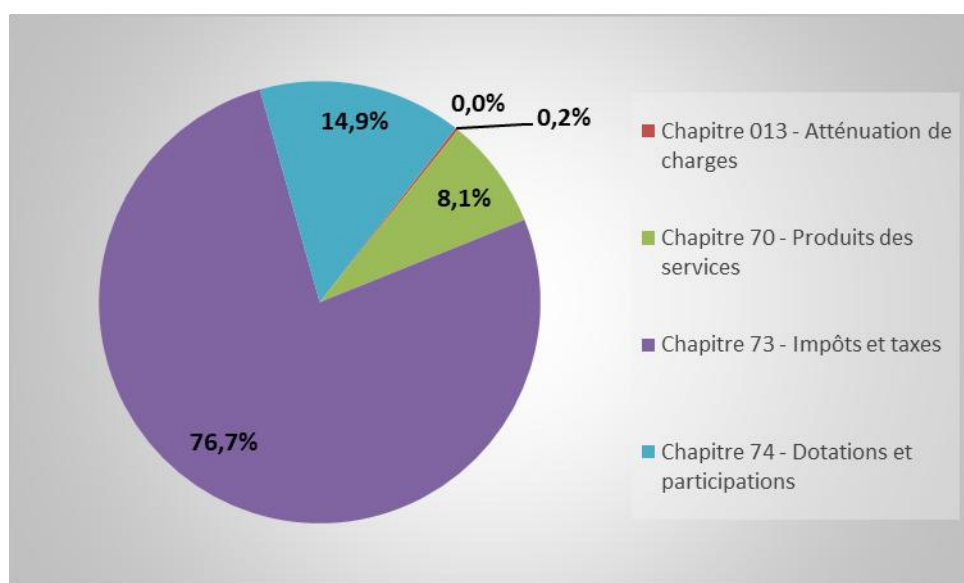
2.2 Des recettes de fonctionnement dont l'évolution ralentit également

Les recettes de fonctionnement de la Ville de Talence sont très majoritairement composées (près de 70 %) du produit de la fiscalité directe. Son évolution étant étroitement liée au coefficient de revalorisation des valeurs locatives (et donc à l'inflation), **la dynamique des recettes de fonctionnement avait logiquement ralenti au fil des trois dernières années. Il en est de même entre les budgets primitifs 2025 et 2026** (+1,3 %, contre +1,7 % en 2025, +4,4 % en 2024 et +6,4 % en 2023).

Elles s'élèvent à 61 510 k€ au budget primitif 2026 (contre 60 738 k€ au BP 2025).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Recettes de fonctionnement	60 738 k€	61 510 k€	1,3%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 k€	130 k€	333,3%
Chapitre 70 - Produits des services	4 846 k€	4 925 k€	1,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45 920 k€	46 420 k€	1,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 979 k€	9 037 k€	0,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	151 k€	214 k€	41,6%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	811 k€	784 k€	-3,3%
soit recettes réelles de fonctionnement	59 927 k€	60 726 k€	1,3%
soit excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	811 k€	784 k€	-3,3%

Même si la part des dotations et participations a très légèrement progressé ces dernières années, les ressources fiscales constituent une très large proportion des recettes réelles de fonctionnement (plus des trois quarts).



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme indiqué précédemment, la croissance du produit des impôts et taxes était en forte réduction en 2025 (+0,8 %, contre +4,0 % en 2024). Pour 2026, le rythme d'évolution reste à peu près similaire (+1,1 %), bien qu'en légère progression, porté par l'hypothèse d'une reprise durable de la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45 920 k€	46 420 k€	1,1%
Taxes foncières et d'habitation	41 300 k€	41 600 k€	0,7%
Dotation de solidarité métropolitaine	2 100 k€	2 100 k€	0,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	1 800 k€	2 000 k€	11,1%
Taxe sur l'électricité	650 k€	650 k€	0,0%
Droits de place	20 k€	20 k€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	50 k€	50 k€	0,0%

Les recettes issues des taxes foncières et de la taxe d'habitation constituent la principale ressource de la section de fonctionnement, représentant plus des deux tiers des recettes réelles. **Leur produit est évalué à 41 600 k€ au budget primitif 2026**, contre 41 300 k€ au budget primitif 2025, soit une hausse de 0,7 % (par rapport aux prévisions de l'an passé).

Fidèle à ses engagements, la Ville poursuivra en 2026 sa politique de stabilité fiscale. Pour la onzième année consécutive, aucun relèvement des taux d'imposition n'est envisagé. La progression attendue du produit fiscal repose donc exclusivement sur l'évolution des bases d'imposition.

En raison de difficultés persistantes de recouvrement de certains impôts par les services fiscaux, le produit effectivement encaissé en 2025 s'est révélé inférieur aux prévisions, atteignant 40,8 M€, au lieu de 41,3 M€. **Pour 2026, l'hypothèse retenue repose sur le niveau du produit constaté en 2025, auquel s'ajoute une progression estimée à 2,0 %**, correspondant à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (0,8 %) et à une évolution physique des bases (1,2 %) liée aux constructions, agrandissements et rénovations.

Après les recettes fiscales directes, **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une autre source importante de recettes pour la Ville.** En 2025, compte tenu du contexte toujours contraint du marché immobilier, les prévisions avaient été volontairement prudentes, avec une inscription de 1 800 k€. L'exécution budgétaire s'est toutefois révélée plus favorable, les recettes effectivement perçues s'établissant à 2 289 k€. **Pour l'élaboration du budget primitif 2026, la Ville retient à nouveau une hypothèse prudente, avec une estimation de recettes fixée à 2 000 k€.**

D'après les éléments communiqués par Bordeaux Métropole, **le montant de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) pour 2026 serait évalué à 2 202 k€.** Toutefois, compte tenu des modalités de calcul de cette dotation et des incertitudes liées à l'évolution des ressources intercommunales, il est proposé, par mesure de prudence, d'inscrire au budget primitif 2026 un montant identique à celui des exercices précédents, soit 2 100 k€.

Pour mémoire, conformément au pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2026 est indexée sur l'évolution, entre 2025 et 2026, des ressources fiscales élargies et des dotations de l'État perçues par Bordeaux Métropole, après déduction de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, afin de rester prudent dans nos prévisions, il est fait le choix de ne pas anticiper de hausse des autres produits fiscaux. Ceux-ci sont donc reconduits à un niveau identique entre les budgets primitifs 2025 et 2026.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Le projet de loi de finances pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'€, soit au même niveau que l'an passé. Pour l'ensemble des recettes affectées au chapitre 74, **il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2026 un montant comparable à celui de 2025, à savoir 9 037 k€ (+0,6 %).**

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 979 k€	9 037 k€	0,6%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 600 k€	4 500 k€	-2,2%
Dotation de solidarité urbaine	2 900 k€	3 000 k€	3,4%
Dotation nationale de péréquation	240 k€	215 k€	-10,4%
Participations de la CAF	750 k€	830 k€	10,7%
Compensations fiscales	150 k€	150 k€	0,0%
Autres dotations et participations	339 k€	342 k€	0,8%

Entre l'écèlement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat devrait très légèrement diminuer (-25 k€).** Au total, au budget primitif 2026, la dotation globale de fonctionnement est fixée à 7 715 k€, se décomposant ainsi :

- Part forfaitaire : 4 500 k€ ;
- Dotation de solidarité urbaine : 3 000 k€ ;
- Dotation nationale de péréquation : 215 k€.

Il sera également proposé de réajuster les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux montants réellement perçus en 2025, à hauteur de 830 k€.

Enfin, tout comme les compensations fiscales, les autres participations resteront à des niveaux similaires à ceux de 2025. Il s'agit essentiellement des ressources suivantes :

- Remboursement d'une partie (pour les écoles maternelles) de la contribution versée aux écoles privées : 154 k€ ;
- Expérimentation territoires 0 non-recours : 73 k€ ;
- Contrats adultes relais : 50 k€ ;
- Dotation pour les titres sécurisés : 35 k€.

Chapitre 70 – Produits des services

S'agissant de ce chapitre de recettes, aucune évolution significative n'est anticipée entre 2025 et 2026. Sur la base des produits effectivement encaissés en 2025 et en retenant l'hypothèse du maintien d'un niveau élevé de fréquentation des services, la Ville de Talence peut toutefois prévoir une légère progression des produits des services en 2026, estimée à +1,6 %.

Il est ainsi proposé d'inscrire 4 925 k€ au BP 2026 :

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 70 - Produits des services	4 846 k€	4 925 k€	1,6%
Redevances d'occupation du domaine public	335 k€	350 k€	4,5%
Redevances services culturels	249 k€	252 k€	1,2%
Redevances services sportifs	766 k€	761 k€	-0,7%
Redevances services périscolaires	1 900 k€	2 015 k€	6,1%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	120 k€	80 k€	-33,3%
Redevance de stationnement	220 k€	220 k€	0,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	64 k€	70 k€	10,2%
Autres produits	257 k€	241 k€	-6,2%

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Parmi les autres recettes de fonctionnement, il est prévu que les remboursements de charges de personnel (chapitre 013) soient en augmentation (de 30 k€ à 130 k€), en raison de la participation des agents, à hauteur de 50 %, des titres restaurant distribués (les autres 50 % étant pris en charge par la Ville). Pour rappel, ce dispositif a été mis en place dans le courant de l'année 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), comprenant notamment le produit des loyers, est aussi en augmentation (de 151 k€ à 214 k€). Il s'agit essentiellement d'un réajustement au regard des produits réellement perçus en 2025 et considérés comme « sûrs ».

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DES DEPENSES DE NOUVEAU EN HAUSSE, EN LIEN AVEC LA POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

La Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont consolidés, **entend poursuivre son programme d'investissement pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de ses infrastructures.**

La Ville fait ainsi le choix de présenter **un programme d'investissement de plus de 90 M€ entre 2026 et 2029.**

L'effort engagé ces dernières années en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique sera poursuivi, notamment sur le patrimoine scolaire, tant pour les bâtiments que pour les cours d'écoles. Aux côtés de l'éducation, demeurent également prioritaires des domaines tels que l'environnement, le cadre de vie, la solidarité et le vivre-ensemble.

L'exercice 2026 sera notamment marqué par **la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1), ainsi que par le lancement des travaux de trois opérations structurantes : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.**

3.1 Les dépenses d'investissement

Comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires, la Ville poursuit son programme d'investissement. Dans ce contexte difficile, **la Ville de Talence fait en effet le choix de porter un programme d'investissement ambitieux pour les années à venir, de près de 90 M€ entre 2026 et 2029** (soit près de 23 M€ par an en moyenne). Il s'agit de poursuivre les actions menées en matière d'aménagement des espaces publics et d'améliorer l'offre de services publics avec des infrastructures réhabilitées et modernisées.

En plus, la Ville reconduit les projets qui ont été actés sur les deux dernières années en faveur de la transition écologique :

- Végétalisation des cours d'écoles ;
- Réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments.

Ce programme d'investissement est chaque année (et même plusieurs fois par an) mis en perspective des lois de finances successives et des capacités financières de la Ville. Il est certes ambitieux mais élaboré de telle sorte que le niveau d'endettement reste soutenable. Au cours des derniers mois, certains projets ont vu leur programme/calendrier être repensés pour en optimiser le coût et l'étaler sur plusieurs exercices.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2026	2027	2028	2029
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	15 249	8 850	4 575	2 850
Château des Arts	8 000	4 500	1 725	
Grand Peixotto-Margaut	2 000	1 500		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	1 928	450	450	450
Chaufferie biomasse	537			
Entretien du patrimoine	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500
Rénovation CTM	54			
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	125			
Requalification quartier de Thouars	310	150	150	150
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	45			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	12 450	12 400	12 750	7 700
Groupe scolaire Lapie	9			
Groupe scolaire Camus	3 000	4 000	3 000	650
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		600		
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				250
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Plan cours d'écoles	681	200		
Extension Îlot des enfants	1 480			
Nouvelle cuisine centrale	3 000	3 000	550	
Pôle d'animation Crespy	1 325			
Salle de diffusion	200	1 200	4 500	4 000
Planétarium	700	3 000	3 000	300
Stade nautique Henri Deschamps	111			
Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	1 562			
Nouvel espace pour la gymnastique	180	400	1 500	2 000
Budget participatif	200		200	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 685	2 204	2 344	5 634
Acquisition de matériels	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	784	824	864	904
Autres projets et dépenses imprévues	2 180	660	760	4 010
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	31 383	23 454	19 669	16 184
	90 691			
dont dépenses affectées à la transition écologique	32 747			

A noter que les estimations du programme d'investissement 2026-2029, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

- *De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et réglementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

Il importe également de rappeler que les chiffres indiqués correspondent aux différents calendriers prévisionnels de paiement (et non d'engagement des crédits).

A ce jour, voici le suivi financier des principaux projets d'investissement (les plus importants en termes d'enveloppe financière) :

(en milliers d'euros TTC)	Montants mandatés entre 2018 et 2025									Restes à réaliser 2025	Montants inscrits au BP 2026	Montants à inscrire aux BP suivants	Coût total estimé du projet
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Stade nautique Henri Deschamps	18	39	176	1 225	2 894	9 597	7 810	973	74	111			22 916
Groupe scolaire Lapie		3	37	435	2 400	2 946	1 872	109	42	9			7 855
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo						1 888			688	1 562			4 138
Grand Peixotto-Margaut		26			32	38	178	1 195	3 867	1 530	2 000		8 865
Extension îlot des enfants								8	117	282	1 200		1 607
Château des Arts (hors acquisition foncière)						72	241	852	872	669	8 500	5 060	16 266
Groupe scolaire Camus						32	49	21	495	677	3 500	6 480	11 254
Nouvelle cuisine centrale							45	74	498	193	3 500	2 860	7 170
Pôle d'animation Crespy							19		156	806	550		1 531
Salle de diffusion						22	22	6	21	44	200	11 700	12 015
Planétarium						22			58	4	1 000	6 000	7 084
Nouvel espace pour la gymnastique									22	77	1 008	3 900	5 007

* Les crédits inscrits pour ce projet au BP 2026 sont volontairement sur-estimés pour faire face à d'éventuels aléas de chantier, avenants, révisions de prix...

Entre les budgets primitifs 2024 et 2025, les dépenses totales inscrites en investissement étaient en hausse, de 20 755 k€ à 27 726 k€.

Au budget primitif 2026, elles le sont de nouveau. Hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte financier unique 2025), **les dépenses d'investissement s'élèvent à 31 243 k€** :

	BP 2025	PROJET BP 2026
Dépenses d'investissement	27 726 k€	31 243 k€
dont acquisitions foncières	15 k€	0 k€
dont dépenses d'équipement	23 481 k€	26 929 k€
dont versements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	811 k€	784 k€
dont remboursement d'emprunt	2 400 k€	2 520 k€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	0 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont autres dépenses réelles d'investissement	0 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	811 k€	784 k€
dont autres opérations d'ordre	203 k€	220 k€

Les seules dépenses d'équipement s'établissent à 26 929 k€. Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les grands projets suivants :

- La réhabilitation du château des Arts : 8 500 k€ ;
- La réhabilitation et extension du groupe scolaire Albert Camus : 3 500 k€ ;
- La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 3 500 k€ ;
- Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 2 000 k€ ;
- L'extension de l'îlot des enfants : 1 200 k€ ;
- La construction d'un planétarium : 1 000 k€ ;
- La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique : 1 008 k€ ;
- L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 550 k€ ;
- Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 549 k€ ;
- La fin de l'aménagement et de la végétalisation de 7 places publiques : 200 k€ ;
- La construction d'une salle de diffusion : 200 k€.

En 2026, en plus de l'opération d'aménagement et de végétalisation des 7 places publiques, d'importantes interventions seront réalisées sur les espaces publics (aires de jeux pour enfants, espaces verts et voiries) pour un montant total de 1 510 k€.

Des crédits de 1 592 k€ sont aussi prévus pour les interventions sur le patrimoine municipal existant (travaux de sobriété énergétique, travaux de mise en accessibilité et de mise en conformité, entretien durable...).

L'enveloppe relative à l'acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services reste à peu près stable, aux alentours de 0,7 M€ (737 k€ en 2026).

Enfin, il est nécessaire d'inscrire au budget primitif 2026 un montant de 784 k€ au titre des reversements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique (attribution de compensation d'investissement).

Concernant le remboursement des emprunts, en lien avec les prêts contractés en 2025, les montants sont en légère progression et passeront de 2 400 k€ à 2 520 k€.

Focus sur l'analyse environnementale des dépenses du BP 2026

La loi de finances pour 2024, dans son article 191, instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une **évaluation environnementale des budgets exécutés**.

Cette obligation se matérialise, à compter du vote du compte administratif 2024, par un état annexé s'intitulant « impact du budget pour la transition écologique ». Cet état présente **les dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux **objectifs de transition écologique de la France**.

Ces **six objectifs** de transition écologique sont présentés dans le règlement "Taxonomie" de l'Union européenne :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion des ressources en eau
4. Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
5. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
6. Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

La Ville de Talence, fidèle à ses engagements en matière de transition écologique, avait **dépassé l'an dernier ce nouveau cadre légal** en choisissant d'étendre le périmètre d'analyse à **l'ensemble des dépenses du compte administratif 2024** (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement) et en réalisant l'évaluation environnementale des **dépenses d'investissement dès le budget primitif 2025**.

En 2026, la Ville intègre **l'axe Biodiversité** à l'évaluation environnementale de ses dépenses et **étend à nouveau le périmètre d'analyse** en évaluant les dépenses de fonctionnement dès le budget primitif.

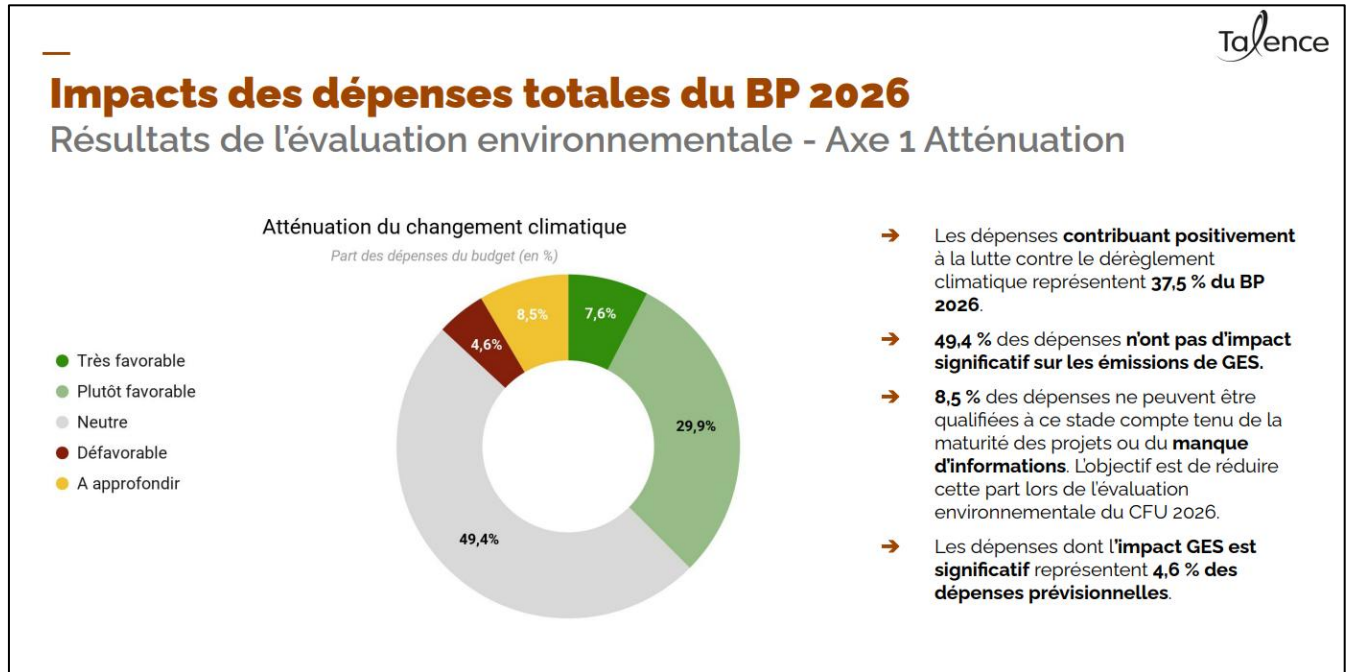
	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	✓	✓ (nouveau pour 2026)
Dépenses d'investissement	✓ (périmètre obligatoire)	✓

Par cette **démarche active et volontariste**, la Ville de Talence va au-delà de l'évaluation environnementale de son budget préconisée par l'État, laquelle se limite à une traduction de l'impact environnemental des dépenses effectivement exécutées. Elle s'inscrit ainsi dans une **véritable logique de « budget vert »**, en appréciant l'impact environnemental de ses dépenses dès leur phase de programmation, c'est-à-dire dès l'élaboration du budget primitif.

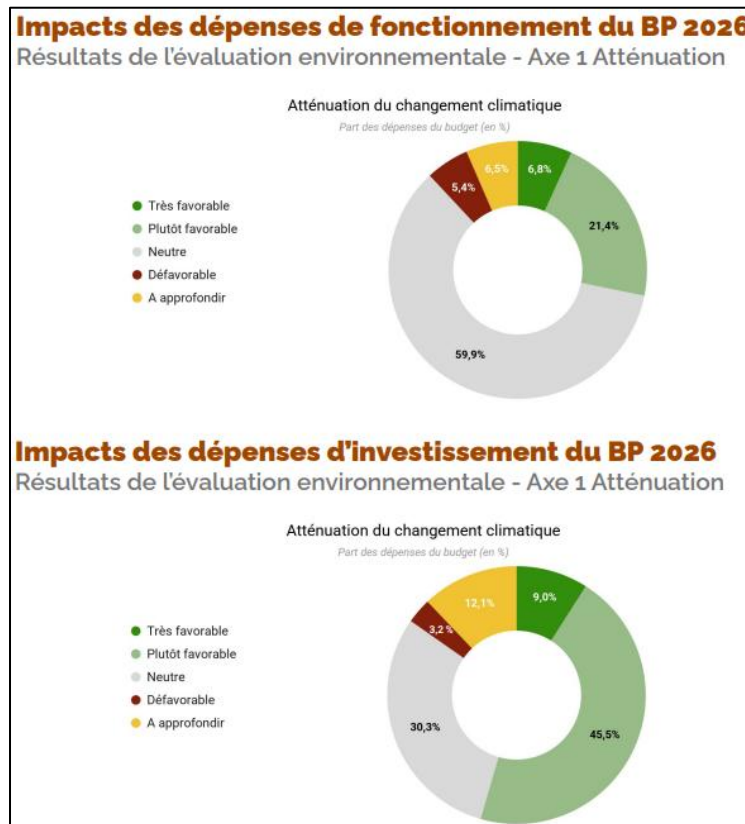
Les méthodologies utilisées pour réaliser l'évaluation environnementale du budget de la Ville de Talence sont issues des travaux de l'**I4CE – Institut de l'Économie pour le Climat** (pour l'axe Atténuation) et de la **Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)** avec la **Direction Générale des Finances Publiques** (pour l'axe Biodiversité). Ces méthodologies sont celles mises à disposition des collectivités par la DGCL pour l'évaluation environnementale des budgets.

L'application de ces méthodologies, conjuguée au respect des principes qui la guident (parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve), a été confiée à un prestataire spécialisé garantissant l'**objectivité de la démarche**.

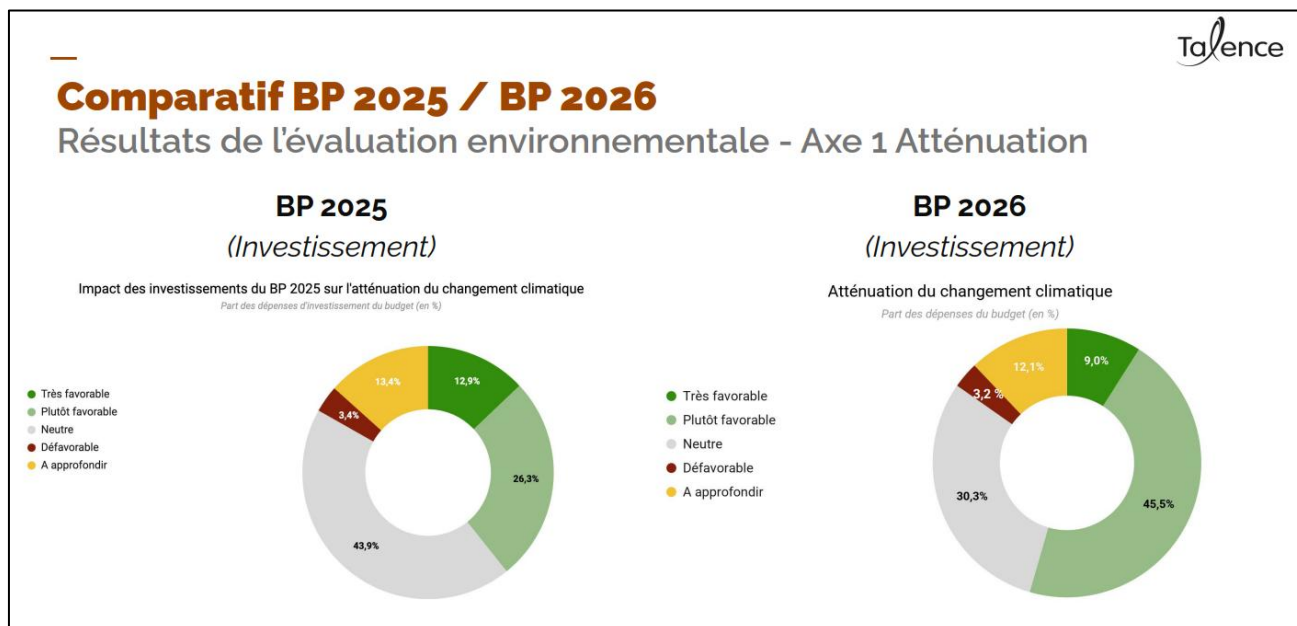
Les résultats de l'évaluation environnementale des dépenses du budget primitif 2026 –
Axe 1 atténuation :



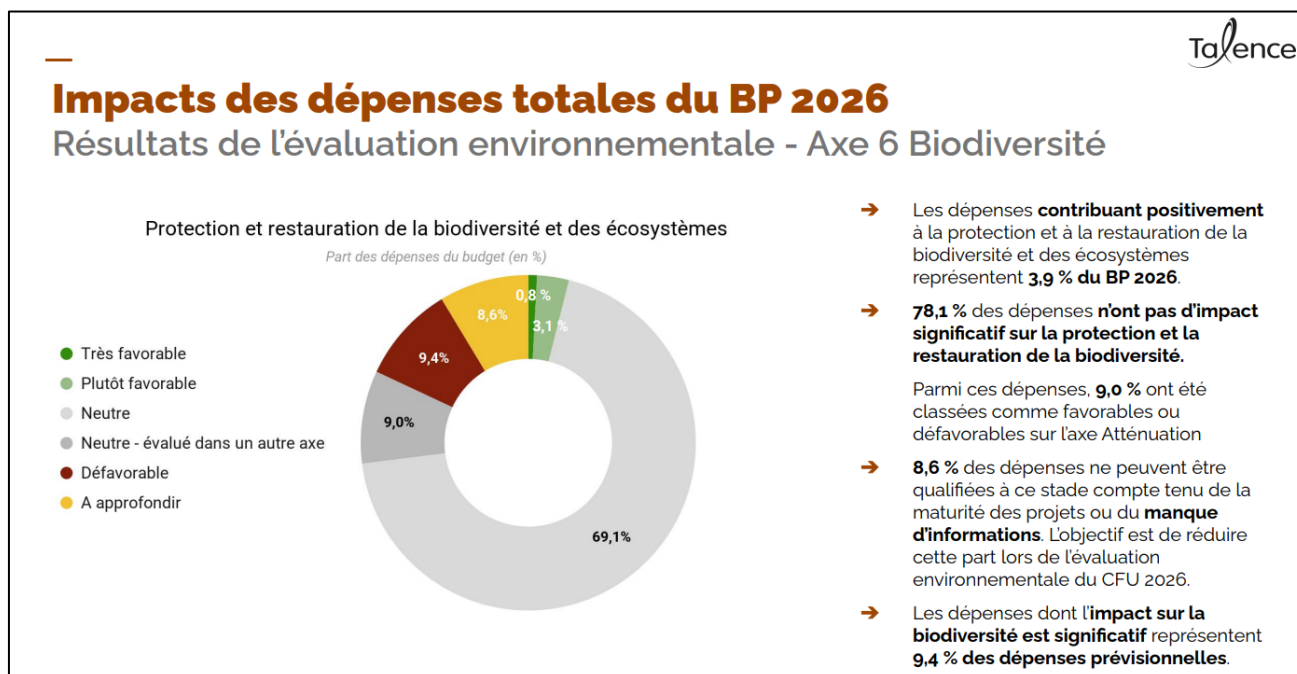
Avec la décomposition suivante entre dépenses de fonctionnement et d'investissement :



Et la comparaison entre 2025 et 2026 pour les dépenses d'investissement :



Les résultats de l'évaluation environnementale des dépenses du budget primitif 2026 – Axe 6 biodiversité :



3.2 Les recettes d'investissement

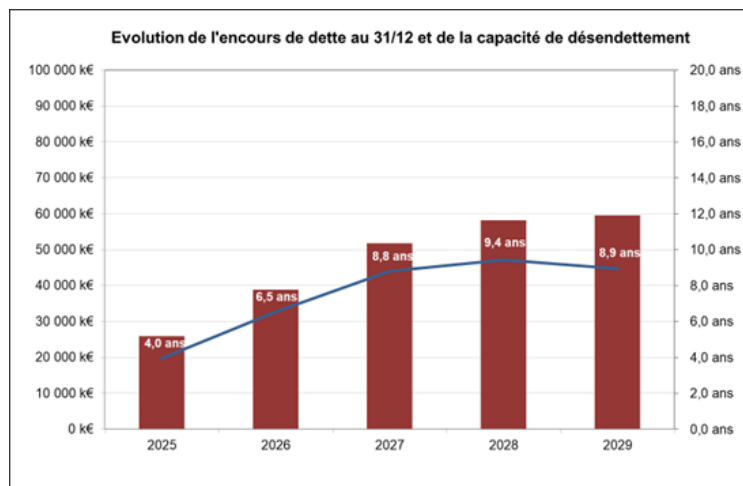
Pour assurer le financement de ces dépenses d'investissement, **la Ville de Talence dispose au budget primitif 2026 des ressources propres suivantes :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 3 213 k€ (dotation aux amortissements de 1 950 k€ + virement de la section de fonctionnement de 1 264 k€)
- Le FCTVA : 1 300 k€
- La taxe d'aménagement : 100 k€

D'un montant total de 4 837 k€, ces ressources propres seront complétées d'un emprunt (26 406 k€) pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2026. Ce montant sera réajusté au moment du budget supplémentaire, avec la reprise des résultats et des restes à réaliser, et sera, comme chaque année, en tout ou partie contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2025	PROJET BP 2026
Recettes d'investissement	27 726 k€	31 243 k€
dont subventions	655 k€	3 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	2 750 k€	1 400 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	800 k€	0 k€
dont autres recettes réelles d'investissement	15 k€	0 k€
dont virement de la section de fonctionnement	827 k€	1 264 k€
dont dotation aux amortissements	2 233 k€	1 950 k€
dont autres opérations d'ordre	203 k€	220 k€
dont emprunt d'équilibre	20 244 k€	26 406 k€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	0 k€

Le recours à l'emprunt sera donc forcément nécessaire en 2026 et sur les années qui suivent pour financer le programme d'investissement présenté précédemment. Pour autant, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, **la Ville devrait être en mesure de continuer à afficher des ratios en deçà des seuils d'alerte et notamment une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.**



EN CONCLUSION :

Malgré le contexte économique, grâce à la rigueur et à la responsabilité de sa gestion des années précédentes, la Ville de Talence aborde l'exercice 2026 avec sérénité.

Sans fragiliser ses équilibres financiers et pour la onzième année consécutive **sans augmenter les taux d'imposition, la Ville est en mesure de maintenir un niveau élevé de services publics** et de poursuivre son soutien, en particulier envers les publics les plus vulnérables, l'enfance, la jeunesse et les personnes âgées.

Cette solide situation financière lui permet également de **poursuivre un programme d'investissement ambitieux, sans recourir de manière excessive à l'emprunt**. L'année 2026 sera ainsi marquée par la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1), ainsi que par le lancement de trois projets structurants : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Le budget primitif 2026 traduit financièrement les actions engagées et les projets portés par la Ville, **dans l'objectif de faire de Talence un territoire toujours plus solidaire et agréable à vivre**.